

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LATOUR**

Séance du 30 Mars 2022

Nombre de membres :	
Afférents au Conseil Municipal :	7
Présents :	3
Qui ont pris part à la délibération :	5

L'an deux mille vingt deux et le trente mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian KUBALA, Maire.

Objet :

Vote des taux d'imposition des taxes locales 2022

Pré Présents : C.Kubala, H.J Roesing, M.Belviso

Date de la convocation
24/03/2022

Absents excusés :G. Tibaud, C.Cabanac, P.Moracchini, I.Meffert

Procurations : G.Thibaud donne procuration à C.Kubala

C.Cabanac donne procuration à M.Belviso

DCM N°2022-21

Date d'affichage :
31/03/2022

M. Christian Kubala a été nommé secrétaire

Monsieur Christian Kubala, Maire, compte tenu des augmentations diverses que nous nous apprêtons à subir, explique la nécessité d'une légère augmentation des taux 2022 Après une simulation faite au regard de documents reçus de la trésorerie et en appliquant le mode de calcul du document n° 1259, qui détermine le coefficient de variation, il s'avère que celui-ci est de 1,087. Les nouveaux taux ayant été calculés et présentés, il demande au Conseil Municipal s'il consent ces modifications des taux d'imposition des taxes locales 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte cette augmentation raisonnable les taux d'imposition des taxes locales 2022.

Taxes	Taux 2021	Taux 2022
Taxe Foncière	24,11%	26,20%
Taxe Foncière Non Bâti	32.66 %	35,50%
CFE	11.96 %	13,00%

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de l'envoi en sous-préfecture le 31/03/2022

Christian KUBALA
maire

Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an sus dit. Au registre sont les signatures.

Christian KUBALA
maire